



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

TOURISME & ECONOMIE

11. ECONOMIE

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CRDD)

2014-2019

Attribution d'une aide coup de pouce TPE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,  
Le 28 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), M. Gérard JUIN, Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à Mme Catherine JACOB), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), Mme Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Ghislaine DOEUFF.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017102-DE  
Reçu le 02/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

**TOURISME & ECONOMIE**

**11. ECONOMIE**

**CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CRDD)**

**2014-2019**

**Attribution d'une aide coup de pouce TPE**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,*

*Vu la décision n°2014CP0099 de la Commission Permanente du Conseil Régional Poitou-Charentes du 25 avril 2014, modifiée, adoptant le règlement Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise,*

*Vu la décision n°2014CR031 du Conseil Régional du 27 juin 2014,*

*Vu la décision n°2014CR098 du Conseil Régional du 12 décembre 2014 adoptant et modifiant le règlement Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise,*

*Vu la décision n°2016.409.CP du Conseil régional en date du 21 mars 2016, attribuant une aide Coup de Pouce à une entreprise domiciliée sur le territoire de l'Île de Ré,*

*Vu la délibération n° 74 du 28 mai 2015 entre la Région Poitou-Charentes et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, relative au financement du dispositif Coup de Pouce régional TPE et autorisant l'intervention de cette dernière en co-financement et dans les mêmes conditions que les aides régionales attribuées dans le cadre de ce dispositif,*

*Vu la demande du bénéficiaire du 14 avril 2016,*

*Vu la délibération n° 2016.1321.CP de la Commission permanente du Conseil régional du 11 juillet 2016,*

*Vu l'arrêté n° 2016/RALPC-P-DECV/SAEF/600 relatif au Coup de Pouce Régional aux Très Petites Entreprises,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le deuxième groupe de son article 5.1 relatif au développement économique,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1 relatif à la promotion et conseil économiques,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2017,*

Considérant que l'aide régionale attribuée à l'entreprise EURL Dolce Riva, située sur la commune de Rivedoux Plage et nommée Pizza Ré, dont l'activité porte sur la vente de pizzas à déguster sur place ou à emporter, s'élève à 561,20 €,

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20170928-D2017102-DE**  
**Reçu le 02/10/2017**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

TOURISME & ECONOMIE

11. ECONOMIE

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CRDD)

2014-2019

Attribution d'une aide coup de pouce TPE

Considérant que le co-financement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, à hauteur de 561,20 €, a pour objectif le maintien du tissu économique rétais, en favorisant le développement ou la transmission des entreprises,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, [à l'unanimité/majorité] :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une aide Coup de Pouce TPE,
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater la somme de 561,20 € à l'EUURL Dolce Riva, dans le cadre du dispositif Coup de Pouce TPE.

Affichée le : 6 octobre 2017

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017102-DE  
Reçu le 02/10/2017